



PROCES VERBAL

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2024

Sous la présidence de Madame KASPAR COTRUPI Angèle

Membres présents :

KASPAR COTRUPI Angèle, BROUILLET Thomas, CRUZ Joao, , JEAN Fabrice, BOYER Betty,
LO BUE SCHLOGEL Catherine

Membre absent excusé

LEZER Julien donne procuration à KASPAR COTRUPI Angèle

Membre absent

FINK MAJCHRZAK Christelle

Secrétaire de séance : LO BUE SCHLOGEL Catherine

La séance a été ouverte à 19h00 et levée à 19h40

1. Dissolution du SIVOM du canton de Fontoy

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Thionville en date du 04 décembre 2023
relatif au principe de dissolution du Syndicat,

Conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du CGCT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Se déclare favorable au principe de dissolution du SIVOM du Canton de Fontoy
au 1^{er} janvier 2025
- Précise que les conditions de liquidation - transfert de l'actif et du passif - seront
déterminées ultérieurement et proposées au vote unanime des communes.

2. Proposition devis : réfection toiture mairie

Madame le maire expose à l'assemblée qu'en raison d'infiltrations sur la toiture de la mairie il est
nécessaire de procéder à des réparations.

Ce point est retiré et reporté à un examen ultérieur afin d'obtenir des précisions supplémentaires.



3. Subventions

Madame le maire expose à l'assemblée que plusieurs organismes ont sollicité la commune afin d'obtenir une subvention pour l'année 2024. Après présentation des demandes, le Conseil Municipal :

Décide du versement des subventions suivantes :

- Subvention à l'**ÉCOLE PRIMAIRE D'ANGEVILLERS**

Délibération prise à l'unanimité pour une participation à hauteur de **40 €/élève** pour le projet de classe verte et en précisant que la subvention sera versée suivant la liste effective des élèves de Rochonvillers participant à la sortie.

- Subvention aux **RESTAURANTS DU CŒUR**

Délibération prise à l'unanimité pour un achat de courses alimentaires pour la section d'Ottange correspondant à **150.00 €**

- Subvention à l'**AFSEP**

Délibération prise à 4 voix Contre et 3 abstentions.

4. Proposition devis : ONF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le maire expose à l'assemblée le devis des travaux d'exploitation 2024 en OET et ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) et bois de chauffage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte le devis pour les travaux sylvicoles en OET correspondant au programme d'actions pour l'année 2024 de l'ONF pour un montant de :
6 564.83 € HT + 656.48 € TVA (10%) soit un montant de 7 221.31 € TTC
- Accepte le devis pour les travaux de débardage en ATDO correspondant au programme d'actions 2024 de l'ONF pour un montant de :
455.00 € HT + 91.00 € TVA (20%) soit un montant de 546.00 € TTC
- Accepte le devis concernant les prestations liées au bois de chauffage pour un montant de :
1569.30 € HT + 313.86 € TVA (20%) soit un montant de 1 883.16 € TTC

Pour extrait conforme

Rochonvillers, le 26 février 2024

Mme KASPAR COTRUPLA
Maire

Mme LO BUE SCHLOGEL Catherine
Secrétaire de séance

